



Convention portant sur la réalisation d'une animation collective dans le cadre d'ateliers enfants : Eveil musical

Entre les soussignés :

**Le prestataire,
Raison sociale :**

La Compagnie ACHACHA
115, rue de Camphin
59830 Wannehain

Téléphone :

07.81.28.22.34

Siret :

79218432700023

Représentée par :

Sacha CAPELIER

Qualité :

Musicien

Organisateur et financeur :

Ville de Hem

Adresse :

42, rue du Général Leclerc
59510 HEM

Téléphone :

03 20 66 58 43

Représenté(e) par :

Francis VERCAMER

Qualité :

Maire

Il a été convenu ce qui suit :

Monsieur Sacha Capelier de la Compagnie ACHACHA fournira à l'organisateur des animations éveil musical à destination des enfants de 0 à 4 ans, aux dates suivantes :

- le lundi 24 février 2025 à 9h30
- le lundi 16 juin 2025 à 9h30
- le mardi 16 septembre 2025 à 9h30.

La prestation sera animée par Monsieur Sacha Capelier.

Le public sera orienté par la structure organisatrice.

Les animations se dérouleront dans des locaux de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à HEM.

Cette action pourra être reportée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- La Ruche : 504.00 euros TTC

L'organisateur s'engage à payer la prestation 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire et déposée sur le portail « CHORUS », comme suit :

- 168.00 euros TTC après service effectué du lundi 24 février 2025
- 168.00 euros TTC après service effectué du lundi 16 juin 2025
- 168.00 euros TTC après service effectué du mardi 16 septembre 2025.

Le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite.

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors des sessions

Le prestataire – Monsieur Capelier Sacha de la Compagnie ACHACHA s'engage à :

- Fournir les ateliers conformément aux termes de la présente convention
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter l'atelier en accord avec la structure de la Maison de la Petite Enfance de la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires, le

Pour la Compagnie ACHACHA
Le représentant,
Sacha CAPELIER



Pour la Ville de Hem
Le Maire,
Francis VERCAMER